

A.G MANAGEMENT & BUSINESS DEVELOP.

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 4 Rue de la Confrérie, 21121 FONTAINE LES DIJON
851750729 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 juillet,

Monsieur Gilles ARBILLOT,
Associé Unique de la société A.G MANAGEMENT & BUSINESS DEVELOP.,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 mai et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 4 rue de la Confrérie – 21121 FONTAINE LES DIJON au Boulevard de l'Eglise Saint-Louis Zal Verte - 62160 GRENAY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Boulevard de l'Eglise Saint-Louis Zal Verte - 62160 GRENAY."

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Gilles ARBILLOT, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mai. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 17 mois et sera clos le 31 mai 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

"L'exercice social s'étend du 1^{er} juin au 31 mai."

Le second paragraphe est supprimé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Gilles ARBILLOT

certifié conforme.
